

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE WEISS TECHNIK France (août 2022)

**1. GENERALITES :** les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux personnes physiques ou morales qui contractent dans le cadre de leur activité professionnelle commerciale ou indépendante et commandent ou achètent les marchandises, les travaux ou les services. Elles ne s'appliquent pas aux consommateurs.

Les conditions générales de vente suivantes s'appliquent à la livraison de marchandises, à la réalisation de travaux tels que les prestations d'installation, de réparation et de maintenance, ainsi qu'aux services tels que les prestations de conseil réalisées à titre onéreux.

Elles s'appliquent à toutes les transactions futures, à tous contacts commerciaux avec le client, par exemple dans le cadre de négociations contractuelles ou l'établissement d'un contrat, même si elles ne sont pas expressément convenues ou mentionnées dans le cadre d'un nouvel accord. Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle de la relation commerciale entre les parties. Elles seront les seules applicables, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment dans ses conditions générales d'achat. Nous n'acceptons aucune demande d'indemnité consécutive à une panne ou défaillance de nos matériels et logiciels. Toute modification doit faire l'objet d'un accord par écrit.

Toute condition particulière pouvant être indiquée dans un devis ne modifie que le paragraphe concerné de nos conditions générales.

**2. PRIX :** nos prix ne pouvant être déterminés a priori ou indiqués avec exactitude, nous nous engageons à fournir un devis suffisamment détaillé, qui, sauf mention contraire, est valable pendant une durée d'un mois. Tout devis nécessitant la réalisation préalable d'études, de travaux techniques ou créatifs de notre part, la préparation d'un cahier des charges avec le client sera facturé au client conformément au tarif en vigueur à défaut de conditions dérogatoires préalablement convenues. Une éventuelle réévaluation du prix après la commande, en cas de demande du client pour des besoins complémentaires et additionnels ne pourra être appliquée que par voie d'avenant convenu entre les parties.

Pour la livraison de marchandises, nos prix s'entendent Départ d'usine, en FRANCE METROPOLITAINE. L'envoi de tarifs ne constitue pas un engagement contractuel, les tarifs pouvant être modifiés sans avis préalable.

Les prix des prestations se réfèrent à l'exécution de la prestation au lieu de prestation convenu. Lors de la facturation, la TVA sera ajoutée à son taux légal en vigueur. Si un délai de plus de quatre mois est convenu entre le moment de la confirmation de la commande et l'exécution de la prestation, nous sommes en droit de répercuter sur le client les augmentations de coûts survenues dans cet intervalle, en raison d'augmentations intervenues sur nos prix et dans la mesure correspondante. Il en va de même si un délai de prestation inférieur à quatre mois a été convenu, mais qu'il ne nous est pas possible de fournir la

prestation dans les quatre mois suivant la confirmation de la commande pour des raisons imputables au client. Concernant les travaux ou les services que nous fournissons, la rémunération s'effectue (même dans le cas d'une estimation des coûts soumise au préalable) en principe sur la base d'une rémunération calculée en fonction du temps réellement passé, sauf si une rémunération forfaitaire a été convenue. Les unités de saisie du temps et les taux horaires actuels peuvent être consultés dans notre offre ou dans notre confirmation de commande, ou dans notre liste de prix actuellement en vigueur si aucun taux horaire n'est indiqué dans l'offre ou dans la confirmation de commande. Sauf accord contraire, les frais professionnels et les frais de déplacement seront facturés séparément.

**3. TOLERANCES :** les dimensions indiquées sur nos catalogues et propositions donnent une approximation des dimensions des pièces et appareils. Les tolérances à respecter doivent nous être indiquées lors de la consultation puis de la commande.

**4. ACCEPTATION DE COMMANDE :** les commandes qui nous sont adressées directement par nos clients ou qui sont transmises par nos agents ou représentants ne lient notre société que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit. Les commandes de livraison de marchandises sont définitivement acceptées à réception du paiement de l'acompte (voir § paiement). Notre offre écrite ou notre confirmation de commande font foi pour l'étendue de nos prestations de services. Toutes nos propositions sont faites sans engagement en ce qui concerne les renseignements techniques, dimensions, poids, etc. Toutes clauses accessoires et modifications nécessitent notre confirmation écrite. Si notre offre ou notre confirmation de commande repose sur des indications du client (données, chiffres, illustrations, dessins, configuration requise, etc.), notre offre n'est contraignante que si ces indications sont exactes. Nos propositions comportant une étude technique sont remises à titre strictement confidentiel et ne peuvent être divulguées à des tiers. Nous nous réservons le droit de rappeler toute proposition et les pièces jointes, ayant fait l'objet d'une étude en cas de non-passation de commande. Si, après la conclusion du contrat, il s'avère que la commande ne peut pas être exécutée selon les indications du client, nous sommes autorisés à résilier le contrat si et dans la mesure où le client n'est pas disposé à accepter la solution de remplacement que nous lui proposons et, le cas échéant, à assumer les frais supplémentaires encourus.

**5. PAIEMENT :** nos factures sont payables à notre siège à 30 jours fin de mois, net sans escompte. Sauf convention particulière, les règlements seront effectués aux conditions suivantes (i) pour les équipements standard : paiement de 30% à la commande, puis 70% à la mise à disposition du matériel sur le montant de la commande (ii) pour les autres équipements (équipements customisés, machines spéciales, upgrade) : paiement de 30% à la commande, puis 20% à la remise des plans, 40% à la recette usine (FAT) et 10% à la réception finale sur le montant de la commande. Le paiement se fait exclusivement par virement bancaire SEPA pour la zone Europe, par virement SWIFT ou Lettre de Crédit hors Europe. En cas de retard de

paiement, des pénalités de retard courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et jusqu'au paiement intégral du prix convenu, et sont exigibles sans formalités ni mise en demeure préalables. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard (ayant pour assiette l'intégralité des sommes dues), qui ne peut être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal, est égal au taux pratiqué par la banque centrale européenne pour son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. En sus des pénalités de retard, tout retard de paiement entraîne de plein droit à notre profit le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant minimum de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité, nous nous réservons le droit, conformément aux dispositions légales en vigueur, de solliciter une indemnisation complémentaire à l'acheteur en réparation du préjudice subi. Tout retard dans les paiements stipulés, outre les conséquences légales, suspendra la garantie. Par ailleurs, aucun appel en garantie ou autres prétentions de l'acheteur ne sauraient l'autoriser à suspendre ou retarder des paiements, et ce quels que soient les titres ou fondements de ces droits ou prétentions. De même, aucune compensation, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être valablement effectuée par l'acheteur entre, notamment, d'éventuelles pénalités pour retard dans la livraison ou non-conformité des produits commandés d'une part, et les sommes dues par celui-ci au titre de l'achat des marchandises d'autre part.

**6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : LES MARCHANDISES ET PRODUITS LIVRES DEMEURENT LA PROPRIETE DE WEISS TECHNIK FRANCE JUSQU'A COMPLET PAIEMENT DE LEUR PRIX EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES (TAXES, INTERETS, PENALITES, FRAIS), ET CE MEME EN CAS D'OCTROI DE DELAIS DE PAIEMENT. LES CHEQUES ET LETTRES DE CHANGE NE SONT CONSIDERES COMME PAIEMENT QU'A DATER DE LEUR ENCAISSEMENT EFFECTIF. NOUS NOUS RESERVONS AINSI LE DROIT, EN L'ABSENCE DE PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX DANS LES DELAIS, D'OBTENIR LA RESTITUTION DE NOS MARCHANDISES AINSI LIVREES. DANS CETTE HYPOTHESE, TOUT ACOMPTE VERSE PAR L'ACHETEUR NOUS RESTERA ACQUIS, SANS PREJUDICE DE TOUTE AUTRE ACTION QUE NOUS SERIONS EN DROIT D'INTENTER DE CE FAIT A L'ENCONTRE DE L'ACHETEUR.**

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de détérioration de nos produits. Ainsi, l'acheteur supportera tous risques afférents à la marchandise se trouvant dans ses locaux et assortie d'une réserve de propriété, et sera tenu, à ses frais, de la faire assurer contre les dangers d'incendie, de vol et, en général, contre tous risques d'altération ou de destruction. L'acheteur nous cède dès à présent ses droits résultant des contrats d'assurance, cette cession étant valable jusqu'au complet paiement du prix qui emportera lui-même transfert de propriété à son profit. L'acheteur devra nous fournir, préalablement à la livraison, tout justificatif utile attestant de la souscription d'une telle assurance à notre profit. A défaut, nous nous réservons le droit de retarder la livraison jusqu'à leur

présentation, et notre responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Dans le cas où des tiers feraient valoir des droits issus de mesures de saisie ou de toute autre nature sur la marchandise assortie d'une réserve de propriété, l'acheteur devra immédiatement informer le tiers de l'existence de notre réserve de propriété et nous en tenir informés immédiatement, et au plus tard dans les 48 heures suivant sa connaissance de la mesure du tiers, par lettre recommandée avec AR en nous transmettant toute information et tout document utile. En vue de maintenir la valeur de la marchandise assortie d'une réserve de propriété, l'acheteur s'engage à utiliser les marchandises avec précaution, conformément à notre notice d'utilisation et à nos instructions, et à faire réparer les éventuels dommages immédiatement, même si le dommage est fortuit, ne résulte pas d'un cas de force majeure ou a été causé sans faute. L'acheteur s'engage également à conserver les marchandises grevées d'une réserve de propriété d'une manière identifiable, individualisable et dissociable des autres biens mobiliers ou immobiliers lui appartenant, de sorte que celles-ci conservent leur caractère de bien meuble.

**7. DELAI :** les délais mentionnés dans les propositions commerciales sont donnés à titre indicatif, seuls les délais indiqués dans nos accusés de réception sont valables. Les délais commencent à partir du jour de l'accord complet sur l'exécution technique et sur les clauses commerciales, notamment le paiement de l'acompte à la commande. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons fractionnées. Des difficultés imprévisibles dans les fabrications, telles que défaillance de sous-traitants et livraisons non conformes de fournisseurs nous autorisent à prolonger les délais stipulés sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de pénalités de retard. Les retards imprévus dans la fabrication et tout autre obstacle tel le cas de force majeure, de panne dans nos ateliers ou dans ceux de nos fournisseurs, nous autorisent à retarder la livraison pendant toute la durée de l'empêchement ou à résilier, en totalité ou en partie, nos engagements. Notre responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée à ce titre. Tout retard dans la livraison pour des raisons qui ne nous sont pas imputables n'autorise pas l'acheteur à résilier le contrat. Dans tous les cas, le délai prolongé, ne pourra être motif à annulation de commande ou à demande d'indemnité.

**8. EXPEDITION :** Les livraisons sont effectuées selon l'Incoterm EXW 2020, sauf accord contraire. Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Aucune réclamation ne pourra être admise si l'acheteur ne l'a pas formulée par écrit dans les 48 heures qui suivent l'arrivée des marchandises. Le retour de marchandises n'est accepté qu'avec notre accord préalable et par écrit. Les pièces de rechange sont expédiées au frais du destinataire (selon tarif expédition en vigueur).

**9. LIVRAISONS - INSTALLATION - MISE EN SERVICE :** Sauf mention contraire stipulée dans nos offres commerciales, les frais d'installation et de mise en service ne sont pas compris dans nos prix. Ils sont facturés séparément après accord avec notre clientèle. En cas de retard du client dans l'acceptation de la

livraison, nous nous réservons notamment le droit de demander le stockage de la marchandise livrée, aux frais et risques de l'acheteur, sans obligation de l'assurer. La mise en service doit faire l'objet d'un bon d'intervention ou d'un procès-verbal de réception établi par les deux parties. Le raccordement des servitudes est effectué par le client en amont de la mise en service, à sa charge et sous sa responsabilité. Dans le cas où la mise en route est incluse dans notre offre, l'installation doit être réalisée en amont par le client, à sa charge et sous sa responsabilité.

**10. GARANTIE :** sauf stipulation contraire, notre matériel est garanti un (1) an, pièces, main-d'œuvre et déplacement en France métropolitaine, à dater de la livraison. Pour le matériel exporté, seule la garantie portée sur notre offre est valable. Notre garantie ne couvre pas les opérations courantes d'entretien, les produits consommables, les erreurs de manipulation, les carences extérieures et les utilisations anormales. Toute pièce reconnue par nous, comme défectueuse ou non conforme, sera remplacée sans que cette reconnaissance puisse donner droit à des dommages et intérêts. Toute pièce reconnue défectueuse doit nous être retournée aux fins d'expertise, et toute pièce remplacée sous garantie devient notre propriété. Les frais d'expédition en retour restent à la charge du client, en cas de non-retour la garantie ne pourra pas être appliquée. Notre garantie est exclue en cas d'usure naturelle, de mauvaise installation ou utilisation ou d'installation ou utilisation non conforme à sa fonction, de négligence, si la marchandise n'a pas été entretenue conformément à nos recommandations, au mode d'emploi ou si elle a été utilisée avec des moyens d'exploitation inappropriés, en cas de travaux de fondation ou de montages imparfaits non effectués par nos soins, si l'acheteur a procédé à l'élimination de défauts sans nous en informer et sans faire appel par écrit à notre savoir-faire, si l'acheteur a modifié ou détérioré la marchandise sans notre autorisation, s'il n'a pas exécuté l'une de ses obligations contractuelles, n'a pas procédé au complet paiement du prix convenu ou a suspendu celui-ci. Sont exclus de l'application de la garantie le bris accidentel des pièces, les ampoules électriques et voyants ainsi que, d'une manière générale, tous les consommables et les pièces d'usure ayant une durée de vie inférieure à la garantie. Sont également exclus les pannes consécutives aux erreurs d'utilisation et les actes de malveillance. Les modifications et réparations, effectuées par l'acquéreur ou un intervenant de son choix, sans notre accord écrit, nous dégagent d'office de toute garantie. Les réparations ne prolongent en aucun cas la durée de garantie et la défaillance en période de garantie ne peut entraîner le paiement d'indemnité ou dommages et intérêts, quel que soit le préjudice subi. Les pièces changées lors d'interventions S.A.V. (en dehors de la période de garantie) sont garanties 3 mois (déplacement et main-d'œuvre non compris). Au titre de la garantie, nous ne remboursons pas les frais de réparations non exécutées par notre Service Après-Vente. S'il est fait appel à tort au Service Après-Vente durant la période de garantie, les frais afférents seront facturés au client en fonction des tarifs en vigueur. Ce cas se présente si par exemple la description de l'incident par l'utilisateur n'entraîne pas un constat de panne ou de défaut.

**11. CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITE :** Il est expressément convenu que l'étendue de notre responsabilité en tant que vendeur pour les dommages directs liés à l'exécution du présent contrat ne peut dépasser le montant des sommes perçues, au titre de la vente des marchandises.

Notre responsabilité ne pourra être engagée au titre des dommages indirects subis par l'acheteur, tels que pertes de bénéfice, chiffre d'affaires, données ou usage de celles-ci.

**12. PLANS :** en cas de remise de plans au client, ceux-ci restent notre propriété entière. Ils ne peuvent, ni être utilisés pour la fabrication des pièces ou équipements, ni être copiés ou confiés à des tiers. Sur notre demande, les plans doivent nous être restitués. En cas de modification de nos fabrications, nous ne nous engageons pas à rappeler ou à échanger des plans devenus caducs. Les dimensions, poids, encombrements, points de raccordement, et autres, ne sont donnés qu'à titre indicatif sauf confirmation expresse de notre part.

**13. PROPRIETE INTELLECTUELLE :** Les plans, les croquis et tout autre document technique, les échantillons, les prospectus, etc. sont notre propriété exclusive. Les reproductions, imitations, copies ou modifications de tout ou partie de ces documents sont interdites. La communication de tout ou partie de ces documents à des tiers est également interdite. Il appartient à l'acheteur, sur première demande de notre part, de nous restituer ces documents à ses propres frais.

**14. CONDITIONS PARTICULIERES AUX LOGICIELS :** les logiciels **WEISS TECHNIK FRANCE** sont couverts par la législation protégeant les auteurs de logiciels informatiques. Toute reproduction autre qu'une copie de sauvegarde est passible des sanctions prévues par la loi. Nous n'acceptons aucune demande d'indemnité consécutive à une panne ou défaillance de nos logiciels quel que soit le préjudice subi. Notre responsabilité est limitée aux seuls dommages directs et résultant de nos logiciels à l'exclusion de tous dommages indirects et accessoire. Notre responsabilité est exclue dès lors que l'utilisation des logiciels est altérée par des dysfonctionnements de l'Internet, du serveur du Client, de son service informatique, ainsi que par tout dysfonctionnement qui serait du fait du Client ou pour tout dysfonctionnement résultant d'une tâche exécutée par les équipes du client. Nous ne pourrions, notamment et sans que cette liste ne soit limitative, être tenus responsables :

- des interruptions des logiciels ou des dommages liés à une intrusion ou un maintien frauduleux lors de l'utilisation des logiciels, ou à l'extraction illicite de données, liées à la nature et au contenu des informations et données créées et/ou communiquées par le client ;
- et plus généralement d'aucun dommage, d'aucune perte, d'aucun usage ou d'aucun abus dans l'utilisation des Identifiants de connexion ou des mots de passe du client,
- et des dommages liés aux modifications par le client ou un tiers des scripts logiciels, des paramètres de sécurité machine cadencés.

Il est rappelé qu'il appartient au Client de mettre en œuvre

sa propre politique de sécurité des systèmes d'information et qu'il est responsable de son application et de son fonctionnement, ainsi que pour ses salariés, stagiaires, prestataires, consultants.

**15. CONDITIONS PARTICULIERES :** toute condition particulière pouvant être indiquée dans un devis ne modifie que le paragraphe concerné de nos conditions générales.

**16. IMPREVISION :** Dans l'hypothèse où l'une des Parties souhaiterait soulever un cas d'imprévision telle que définie par l'article 1195 du Code civil, ou en cas de mesures gouvernementales prononçant le confinement de toute ou partie de la population, rendant l'exécution de la prestation impossible soit pour des raisons sanitaires, soit pour des raisons d'indisponibilités des personnes clés devant assurer exécution de la prestation, et affectant de façon significativement défavorable l'équilibre de celle-ci, les Parties s'engagent à organiser une tentative préalable et obligatoire de conciliation, s'interdisant tout refus de renégociation. Cette conciliation suspend le délai de prescription mais non l'exécution des prestations auxquelles les Parties demeurent tenues pendant toute la durée de la conciliation. En cas d'échec de la renégociation dans un délai de deux (2) mois à compter du début de la conciliation, les Parties pourront, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, demander d'un commun accord au juge, la résolution ou l'adaptation du contrat ou convenir de la résiliation amiable du contrat.

**17. FORCE MAJEURE :** Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure (notamment : grèves totales ou partielles, accidents, émeutes, état de guerre, sabotages, incendies, gel, épidémies, inondations, interruptions de transport, difficultés d'approvisionnement en matières premières ou combustibles) au sens de l'article 1218 du Code civil. La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard. L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de trente (30) jours, la résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra avoir lieu que quinze (15) jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Dans ce cas, les sommes reçues en acompte nous seront définitivement acquises.

**18. DONNEES PERSONNELLES :** chaque Partie respectera les

engagements prévus dans le présent article et veillera à ce que son personnel permanent ou temporaire, son Groupe et chacun de ses sous-traitants respectent ses termes. Dès lors que nous sommes amenés à traiter des données personnelles (au sens de la loi applicable) du client, de ses salariés, des clients finaux du client ou encore des prestataires du client, nous nous engageons à :

- respecter les lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles, et en particulier les dispositions des articles 5 et 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »)
- traiter de telles données uniquement si elles ont pour finalité la conduite de notre relation commerciale en conformité avec la loi et la prospection commerciale auprès du client (information nouveaux produits...)
- n'effectuer de transfert des données personnelles en dehors du territoire de l'Union Européenne qu'avec l'autorisation préalable et écrite du client et dans un cadre sécurisé conformément aux exigences de la législation applicable.

Le client indiquera sous sa responsabilité aux personnes concernées les finalités des traitements confiés et les données personnelles que nous sommes amenés à traiter, ainsi que la durée de conservation de ces données, s'imposant à tous les traitements nécessaires à l'exécution des présentes. Le client confirme expressément que nous pouvons utiliser les données aux fins d'exécution des contrats commerciaux conclus avec lui (facturation, proposition de devis...) et de prospection commerciale. A cet effet, le client fait son affaire personnelle au moment du recueil des données et de la communication des informations requises par l'article 13 du RGPD auprès des personnes concernées en les informant notamment de la finalité du traitement et de la transmission de leurs données à caractère personnel à notre attention. A titre indicatif, le client nous précisera l'adresse de contact à fournir à tous titulaires des données personnelles collectées et traitées dans le cadre de l'exécution des présentes aux fins de leur permettre d'exercer leur droit de rectification, suppression, accès, portabilité, effacement, limitation et opposition. Le client est responsable du traitement des données à caractère personnel des personnes concernées, au sens du RGPD, dans le cadre de l'exécution des présentes.

Le traitement d'une donnée à caractère personnel remise par le client correspondra strictement à l'exécution des finalités prévues par celui-ci et par les présentes conditions générales de vente, dans le seul cadre de nos prestations. Nous nous abstenons également d'exploiter ou utiliser, faire des copies ou créer des fichiers des données personnelles transmises par le client à nos propres fins ou pour le compte de tiers.

Nous nous engageons à :

- supprimer toute donnée à caractère personnel à première demande du client ou de la personne titulaire de la donnée, à l'expiration de la durée de conservation communiquée par le client. En tout état de cause, au plus tard 3 ans après l'expiration de notre relation

commerciale et sous réserve des dispositions légales en vigueur, nous nous engageons à retourner au client ou à détruire les données personnelles recueillies dans le cadre des présentes.

- traiter les données uniquement pour les seules finalités qui font l'objet des présentes
- traiter les données conformément aux instructions du client ;
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles dans notre structure s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation appropriée de confidentialité, qu'elle soit d'origine légale ou contractuelle, et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;
- mettre en œuvre les mesures de sécurité adéquates pour assurer la protection des données personnelles qui nous sont transmises ;

Toutes les répercussions par le client des demandes de rectification, suppression, accès, portabilité, effacement, limitation et opposition sur les données remises par le client dans le cadre des présentes devront être communiquées à l'adresse suivante :

[RGPD-GDPR.FR@weiss-technik.com](mailto:RGPD-GDPR.FR@weiss-technik.com)

En outre, en cas de violation de données à caractère personnel, nous notifierons dans les meilleurs délais au client la violation subie, à charge pour le client et nous de faire conjointement ou individuellement le nécessaire auprès de l'autorité compétente et de la personne concernée.

**19. CONFIDENTIALITE :** Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, dans le cadre des négociations commerciales et de l'exécution de leurs prestations, sauf les informations qui sont généralement connues du public. En conséquence, les parties s'engagent à tenir strictement secrètes toutes les informations reçues, et notamment à ne jamais divulguer ou communiquer, de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, tout ou partie des informations confidentielles, à qui que ce soit, sans l'autorisation écrite et préalable de l'autre partie et à ne pas utiliser tout ou partie des informations confidentielles à des fins ou pour une activité autres que l'exécution du contrat. Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le respect de cette obligation de confidentialité, pendant toute la durée du contrat et même après son échéance, et se portent fort du respect de cette obligation par l'ensemble de leurs salariés.

**20. REEXPORTATION :** nos clients peuvent être amenés à réexporter les équipements achetés en France, ils portent

seuls la responsabilité d'appliquer les règlements définis par l'autorité gouvernementale en matière d'exclusions de certains pays.

**21. CONDITION LIMITATIVE DE L'AUTORISATION D'EXPORTATION /VERIFICATION DU REGISTRE DE SANCTIONS :** Les expéditions et les services (l'exécution du contrat) seront réalisés à la condition que l'exécution ne soit pas limitée par des réglementations nationales ou internationales, en particulier les réglementations de contrôle des exportations et les embargos ou toute autre restriction. Les partenaires contractuels s'engagent à fournir toutes les informations et tous les documents nécessaires pour l'exportation et/ou l'importation. Les retards causés par les contrôles à l'exportation ou les procédures d'octroi de licences ont préséance sur tous les délais ou dates de livraison stipulés. Si les licences requises pour certains articles ne peuvent être obtenues, le contrat sera considéré comme non conclu concernant les articles en question ; en raison de cela et du non- respect des délais susmentionnés, toute réclamation en dommages-intérêts sera exclue.

**22. CONTESTATIONS :** tous les contrats existants entre les parties sont exclusivement régis par le droit français. Les présentes conditions générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

**TOUT LITIGE S'ELEVANT ENTRE LES PARTIES RELATIVEMENT A LA VALIDITE, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION, LA RESILIATION, LES CONSEQUENCES ET SUITES DU PRESENT CONTRAT RELEVE DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DU RESSORT DE PARIS. CETTE DISPOSITION S'APPLIQUERA MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPELS EN GARANTIE. Le contrat ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente demeurent valables et applicables même en cas de nullité d'une ou plusieurs de leurs dispositions.**

**23. ACCEPTATION:** Les présentes conditions générales sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance.

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

|